



SEANCE du 19 septembre 2025

Présents :

M. Maxime DEGEY, Président;
Mme Véronique BONNI, Mme Michelle HABETS, Vice-Présidentes;
M. Freddy LEJEUNE, Mme Nathalie THONNISSEN, M. Jérôme COCHART, M. Benoit DEFAUWES,
M. Marc DROUGUET, Mme Victoria VANDEBERG, Mme Valérie DEJARDIN, M. Cédric HALIN, M.
Philippe GODIN, M. Benjamin HOUET, M. Nicolas TEFNIN, M. Luc DELVAUX, M. Philippe
BOURY, Mme Alice JACQUINET, M. Fabien BELTRAN, M. Jean-Luc NIX, Bourgmestres;
M. Luc LEJEUNE, Représentant de la Province;
Colonel Quentin GREGOIRE, Commandant de zone;
Mme Corinne LIEGEOIS, Secrétaire;

Remplacement(s) :

M. Cédric DEFOSSE, Bourgmestre "ff" de Theux

Monsieur Cédric DEFOSSE, Bourgmestre de Theux « faisant fonction » et désigné par le Bourgmestre empêché, Philippe BOURY, remplace ce dernier à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Monsieur DEGEY, Président de Zone ouvre la séance publique.

Communication(s) :

1. *Point sur la trésorerie et les dotations communales*
2. *Relevé des marchés publics en cours*
3. *Rapport trimestriel - Présentation du 2e trimestre 2025*
4. *Budget 2025 – Modification budgétaire n°1 - Approbation du Gouverneur – Notification*
5. *Disponibilités des volontaires - Réponse du Ministre*

6. Approuve le procès-verbal de la séance publique antérieure

Procès-verbal approuvé

7. Recrutement de 10 ambulanciers volontaires

DÉCIDE :

Art. 1. D'approver le règlement de sélection de recrutement de 10 Ambulanciers non-pompiers volontaires ;

Art. 2. De déclarer la vacance d'emploi et de lancer l'appel dès que possible ;

Art. 3. De fixer la composition du jury comme suit :

- Un membre du Conseil
- Le Commandant de Zone ou son délégué
- Un Membre du Comité de Direction
- Le responsable AMU ou son délégué
- *David COLLYN moniteur d'éducation physique pour l'épreuve physique*

Art. 4. De Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

8. Transfert de personnel pompier vers le personnel ambulancier volontaire - Règlement de sélection

DÉCIDE :

Art. 1. D'approuver le règlement de sélection de transfert pour 5 ambulanciers volontaires avec réserve tel que présenté ;

Art. 2. De désigner les membres du jury comme suit :

- Un membre du Conseil ;
- Le Commandant ou son délégué ;
- Un membre du Comité de Direction ;
- Le responsable AMU ou son délégué ;

Art. 3. De lancer la procédure de transfert ;

Art. 4. De charger la Secrétaire de zone d'informer les Autorités de Tutelle de cette décision et de leur transmettre la présente délibération conformément aux dispositions règlementaires applicables.

9. Convention photographe bénévole

DÉCIDE :

Art. 1. D'approuver la convention établie dans le cadre de sa stratégie de communication, de retour d'expérience et de valorisation du personnel, afin de formaliser l'intervention de photographes externes (non-pompiers) au sein de sa cellule « Correspondants COM » telle que proposée ;

Art. 2. De charger la Secrétaire de la zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions règlementaires applicables.

10. Intercommunale IMIO - Convocation à l'AG - Approbation des points portés à l'ordre du jour

DÉCIDE : par x voix « pour », x voix « contre » et x « abstentions

D'approuver aux majorités ci-après les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du **30 septembre 2025** qui nécessitent un vote.

Art. 1. : d'approuver l'ordre du jour dont les points concernent :

- Décharge aux administrateurs :**
1. **Démission d'office des administrateurs ;**
 2. **Renouvellement du Conseil d'Administration.**

Art. 2 : de charger le Collège de Zone de veiller à l'exécution de la présente décision ;

Art. 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

11. Acquisition d'une autopompe multifonctionnelle 4x2 - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Contrat cadre

DÉCIDE :

Art. 1. Autoriser la dépense pour l'acquisition d'une autopompe multifonctionnelle 4x2 pour un montant de 499.996,12 € sur l'article 351/74308-53 présentant un crédit de 500.000 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions règlementaires applicables.

12. Marché public - Service extraordinaire - « Acquisition de matériel pour équiper une autopompe multifonctionnelle » - Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3. : Consulter les sociétés suivantes :

- VANASSCHE FFE : Brugsesteenweg, 8 à 8531 HARELBEKE – kurt.vanassche@vanassche-fire.be
- SOMATI FIE : Industrielaan, 19A à 9320 EREMBODEGEM – info@somatifiefie.be
- FIRE TECHNICS : Solvaylaan 6 à 8400 OOSTENDE - info@firetechnics.be

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/74408-51 du service extraordinaire de l'exercice 2025 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

13. Marché public - Service extraordinaire - « Acquisition d'un véhicule pour la cellule GRIMP » - Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3. : Consulter les sociétés suivantes :

- Johnen Automobiles : Rue de Verviers, 99 à 4700 Eupen - BE0424178822 - Monsieur Tobias FALTER - tobias.falter@johnen-automobile.be
- Garage Sépulchre : Route de Waimes, 99 à 4960 Malmedy - BE0460071988 - Monsieur Manuel KELLER - manuel.keller@garage-sepulchre.be
- Garage HOCKE SA, : Rue d'Hermée, 170 à 4040 Herstal -BE0400733724 - Monsieur Cyrille BERKO - cyrille.berko@hocke.be

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/74304-52 du service extraordinaire de l'exercice 2025 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

14. Marché public pluriannuel - Service ordinaire - « Mise à disposition de machines à café pour le personnel zonal » - Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3. : Consulter les sociétés suivantes :

- CAFES LIEGEOIS SA - Bois la Dame, 4 à 4890 THIMISTER-CLERMONT - info@charles-liegeois.com - BE0402.465.965
- MOKATURC SA - Rue de Louveigné, 5 à 4052 BEAUFAYS - info@mokaturlc.be - BE0438.920.545
- SA CAFES PREKO - Rue Puits-Marie, 92 à 4100 SERAING - cafespreko@skynet.be - BE0869.845.025

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/123(90)-16 du service ordinaire de l'exercice 2025 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

15. Marché public - Service extraordinaire - « Aménagement de 3 véhicules balisage et acquisition de matériel » - Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

Art. 1 : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Art. 2 : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3 : Consulter les sociétés suivantes :

- FIRE TECHNICS NV - Solvaylaan, 6 à 8400 OSTENDE
- VANASSCHE NV - Brugsesteenweg, 8 à 8531 HULSTE
- SOMATI FIE NV - Industrielaan, 19A à 9320 EREMBOODEGEM
- UNIVERT - Chaussée de Verviers, 191A à 4910 THEUX
- SA HENRY BRASSEUR - Thier du Vivier, 85A à 4845 JALHAY
- HENKENS FRERES SA - Rue Saint-Martin, 6 à 4841 HENRI-CHAPELLE
- AUTOGRAPHÉ SA - Avenue L'Avoisier, 2 à 1300 WAVRE
- UTIL SA - Place de la Halle 2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/74503-98 du service extraordinaire de l'exercice 2025 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

16. Marché public - Service extraordinaire - « Acquisition d'ambulances » - Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure ouverte avec publicité européenne ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 352/74305-98 du service extraordinaire de l'exercice 2025 ;

Art. 4 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

La séance publique est levée.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,
Corinne LIEGEOIS

Le Président,
Maxime DEGEY